

# La Route Droite

Périodique de l'association Vigi-Sectes



MIVITUDES

Rapport au Premier ministre

2008

La  
documentation  
Française

## **Vigi-Sectes**

Siège social à Strasbourg  
CCP : Vigi-Sectes, Strasbourg 2456 31A  
Site internet : <http://www.vigi-sectes.org>  
Contact : [info@vigi-sectes.org](mailto:info@vigi-sectes.org)

## **La Route Droite**

Directeur de publication  
Gérard Dagon  
46 rue de Verdun  
57175 Gandrange – France

Rédacteur en chef  
Patrick de Bernard  
139 allée de l'Espérance  
46400 Saint-Céré – France

---

### **Credits**

Site de la Miviludes : <http://www.miviludes.gouv.fr>

### **Photos**

Page 6 : M. Georges Fenech, président de la Miviludes  
Page 9 : Anton Szandor LaVey, fondateur de l'Église de Satan  
page 13 : <http://www.espace-lumière.net>  
page 17 : électromètre  
page 18 : Ron Hubbard , fondateur de l'Église de Scientologie  
page 22 : La Dianétique, la bible des scientologues

Tout en souscrivant généralement au contenu des articles publiés, la rédaction laisse à leurs auteurs la responsabilité des opinions émises. De même, l'auteur d'un article ne s'engage pas à souscrire à tout ce qui est exprimé dans "La Route Droite".

## Éditorial

Comme chaque année depuis 6 ans<sup>1</sup>, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) a publié son rapport annuel le 19 mai 2009. Ce rapport 2008 met notamment l'accent sur les nouveaux risques de dérive sectaire - déjà abordés lors du précédent rapport - dans le domaine de la santé ou de la formation professionnelle. Il en fait, cette fois-ci, une analyse plus approfondie.

Nous développerons, dans cette nouvelle Route Droite, les points qui ont retenu notre attention.

Nous profiterons également du procès de la scientologie pour faire le point sur cette organisation considérée, selon les pays, comme une religion ou comme une secte.

P. de Bernard

## Introduction

Le rapport Vivien de 1983 et les travaux de commissions d'enquêtes parlementaires avaient conduit à la création d'un observatoire en 1996 puis d'une première Mission interministérielle - Mils - en 1998.

En 2002, la Miviludes lui succède avec une double tâche de vigilance et de lutte. Trois organes la constituent :

- un secrétariat général permanent ;

- un comité exécutif formé des principaux ministères intéressés ;

- un conseil d'orientation de trente personnalités qualifiées : parlementaires, universitaires, fonctionnaires, représentants des milieux économiques et sociaux.

Le président de ces trois instances est appelé à établir annuellement un rapport au Premier ministre.

---

<sup>1</sup> De 2003 à 2008

## **Petite chronologie**

**1983** Alain Vivien, dans son rapport « les sectes en France », essaie de donner une définition juridique et classe certaines sectes notoires.

**1995** rapport parlementaire recensant 170 mouvements qualifiés de sectes (dont certains reconnus par les Églises)

**1996** création d'un observatoire interministériel

**1998** création de la Mission de Lutte contre les Sectes (MILS) présidée au départ par Alain Vivien

**2001** loi « About - Picard » permettant de dissoudre des sectes condamnées au pénal

## **Présentation des derniers rapports**

### **Rapport 2005**

Dans la partie « analyses » du rapport, la MIVILUDES aborde quatre thèmes :

- la protection des mineurs face à l'emprise sectaire,
- les risques induits par les pratiques de soins et de guérison des groupes à caractère sectaire,
- les risques sectaires et les pratiques d'intelligence économique
- l'humanitaire d'urgence et les dérives sectaires.

La deuxième partie du rapport dresse le bilan de l'année 2005, notamment l'état d'avancement de la mise en œuvre des propositions au cours de l'année 2005. Cette partie rend compte également de l'activité des instances nationales de la MIVILUDES ainsi que de celle des échelons locaux, des correspondants régionaux et des cellules de vigilance préfectorales. Elle résume d'autre part les questions écrites des parlementaires. Le rapport reprend ensuite les compte-rendus des différentes administrations représentées au Comité exécutif et expose pour la première fois les actions des principales associations d'aide aux victimes.

## **Rapport 2006**

Le rapport présente dans une première partie une série d'études portant sur les thèmes suivants :

- les mécanismes d'emprise et leurs conséquences sur les personnes ;
- les victimes collatérales de l'appartenance sectaire (conséquences pour les familles, les parents et les proches de l'engagement en qualité d'adepte d'un des leurs) ;
- le risque sectaire dans le secteur de la formation professionnelle ;
- le risque de pénétration sectaire dans l'entreprise ;
- les stratégies d'influence mises en place par les mouvements sectaires dans les domaines juridique, médiatique et parlementaire.

La seconde partie « Analyses et études » propose trois sujets :

- le risque sectaire dans le domaine psychothérapeutique (dangers liés à la pratique inappropriée de l'« Analyse Transactionnelle ») ;
- le risque sectaire lié à l'utilisation de certains produits, classés ou non stupéfiants ;
- une comparaison portant sur les dispositifs juridique et administratif pour lutter contre le risque sectaire en Europe et en Amérique du Nord.

La troisième et dernière partie du rapport revient sur les activités administratives de la MIVILUDES ainsi que sur l'action des ministères et administrations impliquées dans la lutte contre les dérives sectaires.

## **Rapport 2007**

Ce rapport poursuit l'exploration des secteurs de la santé et de l'entreprise en mettant en exergue d'une part la pratique des « faux souvenirs induits » dans le domaine psychothérapeutique et d'autre

part les risques inhérents à certaines techniques de vente<sup>2</sup> et de coaching. Il décrypte les stratégies d'influence redoutablement efficaces de la mouvance sectaire et de ses réseaux de lobbying au plan international, à travers l'exemple de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Il fait le point sur la mise en œuvre des recommandations énoncées par la dernière Commission d'enquête parlementaire sur les « mineurs victimes de sectes ».

Il affine l'étude des dispositifs juridiques<sup>3</sup> en vigueur et s'intéresse particulièrement à la jurisprudence en matière d'emprise mentale.

## Rapport 2008 de la Miviludes

### Changements en 2008

2008 a été pour la Miviludes une année de transition : Son président Jean-Michel Roulet a été remplacé par Georges Fenech et le Secrétariat général permanent a été fortement renouvelé. Sa collaboration avec les pouvoirs publics a également évolué dans le but de « favoriser la coordination de l'action préventive et répressive » (article 1<sup>er</sup> du décret du 28 novembre 2002 instituant la Miviludes).

Les « Cellules de vigilance » départementales ont vu leur compétence transférée aux « Conseils départementaux de prévention de la délinquance, de l'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes ». Il existe à présent, au sein de ces conseils départementaux des groupes de travail pour traiter spécifiquement des questions relatives aux dérives sectaires.



<sup>2</sup> Réseaux de vente multi-niveaux

<sup>3</sup> A défaut de définir juridiquement ce qu'est une secte, la loi réprime tous les agissements qui sont attentatoires aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales ou qui constituent une menace à l'ordre public, commis dans le cadre particulier de l'emprise mentale. La loi dite About/Picard, à l'origine de l'article 223-15-2 du Code Pénal, complète en 2001 le délit d'abus frauduleux d'état de faiblesse en étendant le délit déjà existant à des situations de sujétion physique ou psychologique.

Ainsi, il importe peu que telle dérive soit commise par un mouvement sectaire, un nouveau mouvement religieux, une philosophie, un parti politique ou par un charlatan de la santé. Dès lors qu'un certain nombre de critères sont réunis, dont le premier est la mise sous sujétion, l'action répressive de l'État a vocation à être mise en œuvre.

## **Contenu du rapport**

Le dossier central de ce rapport concerne le domaine de la santé avec l'explosion des psychothérapies. On peut recenser entre 200 et 400 méthodes différentes dont les pratiques sont très insuffisamment maîtrisées. Parmi celles-ci, on trouve bien évidemment des déviations à caractère sectaire, d'autant que les sectes ont largement investi le champ de la santé.

Le rapport aborde également le secteur de l'emploi et de la formation professionnelle.

Il approfondit aussi le risque lié au mouvement sataniste qui avait été abordé dans le précédent rapport et expose la stratégie de lobbying des mouvements sectaires, notamment par le biais de l'internet.

Enfin il présente les nouvelles méthodes de lutte contre les dérives sectaires ainsi que le dispositif d'assistance aux victimes.

## **Emploi et formation professionnelle**

On constate une augmentation des prestations de formation relevant du développement personnel avec, parfois même, un recours à des pratiques thérapeutiques qui peuvent relever de l'exercice illégal de la médecine.

La circulaire DGEFP 2006-35 du 14 novembre 2006 précise les règles applicables en matière de formation professionnelle. Celle-ci doit être liée à un poste de travail et doit servir à un développement des connaissances et compétences. Les actions de développement personnel, sans référence au poste ou à des compétences à acquérir, en sont exclues. Or près de 20% des prestataires de formation déclarés concernent le développement des capacités mentales ou comportementales, et pour certains d'entre eux la psychologie et la santé ou tout simplement le « bien-être ».

Bien souvent, le caractère professionnel de ces prestations n'est pas démontré ou ne peut être évalué. Il n'est pas possible de mesurer les compétences acquises au cours de la formation. Mais le plus grave est quand elles touchent à la santé au travers de techniques non reconnues, et qu'elles portent atteinte à l'intégrité physique en entraînant une déstabilisation mentale.

Les individus ou professionnels faisant appel à ces « agences » sont trompés par le fait qu'en se déclarant comme organismes de formation, celles-ci obtiennent de l'État en quelque sorte une reconnaissance qu'elles utilisent abusivement comme s'il s'agissait d'un agrément.

Il est ainsi possible de tomber sur des prestataires qui proposent des méthodes relevant de l'ésotérisme ou, pour le moins, du charlatanisme. Bien qu'il ne s'agisse que d'une minorité, le phénomène ne doit pas être pour autant ignoré car, selon le rapport, 90% des régions déclarent avoir été confrontées à des dossiers présentant de tels agissements.

Il est à noter que depuis 2000, des contrôles à l'enregistrement ou a posteriori ont été renforcés, mais restent néanmoins limités.

La Miviludes énonce un certain nombre de préconisations pour mieux identifier les organismes et mesurer les résultats des actions de formation. Elle souhaite également une clarification des conditions d'exonération de TVA qui est accordée systématiquement sur simple demande, même pour des organismes à caractère commercial et à but lucratif.

## Le satanisme

Voici le résumé qu'en fait la Miviludes :

*« Le satanisme continue de sévir en France tout en présentant un visage informel et se développant de manière diffuse, essentiellement sur internet ou par le bouche à oreille, dans les concerts de Black Metal, les night-clubs spécialisés ou lors de soirées privées. Le nombre important de profanations de sépultures recensé depuis plusieurs années et la signature de leurs auteurs confirme par ailleurs que la France n'est pas à l'abri du pouvoir de nuisance des satanistes.<sup>4</sup> »*

### Caractéristiques du satanisme :

Étant multiforme, il est difficile d'évaluer le nombre d'adeptes du satanisme (le précédent rapport faisait état de 25000 membres dont

---

<sup>4</sup> les profanations ne sont pas toutes sataniques. Il peut s'agir également de racisme ou de vandalisme



80% avaient moins de 21 ans). Ils puisent pour la plupart leur inspiration dans les écrits d'Anton Szandor LaVey<sup>5</sup>.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'un culte de Satan comme on pourrait le penser (luciférisme ou satanisme théiste) mais plutôt d'une philosophie de l'égo et de l'individualisme : C'est être son propre dieu.

Il n'y a pas à l'heure actuelle d'organisation spécifiquement satanique (culte de Satan) déclarée sur le sol français. Il existe néanmoins quelques associations avec des liens plus ou moins occultes et sataniques :

L'Association Libre Assemblée Païenne Francophone (LAPF) déclarée en 2004 à Langon (Gironde) ou le magasin « le Saint-Graal » à Saint-Omer dans le Pas-de-Calais spécialisé dans la vente de produits ésotériques et également cabinet de voyance. Une enquête de gendarmerie a révélé que des personnes fréquentant cet endroit s'adonnaient à des rituels assortis d'égarage de boucs ou de coqs.



Deux facteurs influent sur le développement des idées sataniques : le mouvement gothique qui est apparu en France dans les années 80 et l'internet, notamment par le développement des blogs personnels où de nombreux jeunes évoquent leur mal de vivre et, par le biais des forum de discussion, peuvent préparer un suicide collectif<sup>6</sup>.

Bien que le gothisme ne conduise pas nécessairement au satanisme, il peut constituer une passerelle de par son univers morbide, chargé de spiritisme. Par ailleurs, l'internet véhicule cette idéologie grâce à de nombreux sites français ou anglo-saxons sur lesquels on retrouve

---

<sup>5</sup> De son vrai nom Howard Stanton Levey, surnommé dès son jeune âge Tony LaVey, né le 11 avril 1930 à Chicago et décédé le 29 octobre 1997 à San Francisco, est le fondateur de l'Eglise de Satan, et l'auteur de l'ouvrage « la bible satanique », publié en français en 2006. LaVey prônait un satanisme basé sur l'individualisme et le matérialisme. Il voyait Satan non comme une entité d'essence spirituelle, mais comme un symbole littéraire des valeurs terrestres de ce monde. Il déclara l'an premier de l'ère satanique le trente avril 1996 pendant la nuit de Walpurgis. Cette même année, il écrivit la bible satanique et fonda l'Eglise de Satan. (source Wikipédia)

<sup>6</sup> En septembre 2005, deux collégiennes de 13 et 14 ans se sont jetées du 17<sup>ième</sup> étage à Yvry-sur-Seine. Elles s'étaient rapprochées du fait de leur attirance pour l'univers gothique.

les mêmes thèmes comme le vampirisme<sup>7</sup>, le romantisme noir, la mort, le suicide.<sup>8</sup>

Concernant les profanations, on constate une stagnation des actes à caractère satanique<sup>9</sup> (de l'ordre de 25 par an), mais également une diminution de l'âge des auteurs.

Si le rapport 2007 examinait le rapprochement entre cette mouvance et l'idéologie néo-nazie, celui-ci s'attache à faire un état des lieux de ce phénomène au niveau européen.

### Royaume Uni

Trois principaux groupes satanistes sont répertoriés :

- Church of Satan (nombre de membres évalué à 5000)
- Temple of Set (peut-être 500 membres)
- Order of Nine Angles (groupe fasciste sataniste)

Il existe également des individus appelés « doblers » qui gravitent dans le milieu artistique (musique, photographie, bande dessinée) avec une expression artistique liée au satanisme.

### Italie

Le phénomène a débuté en 1960 et compte aujourd'hui près de 600 groupuscules et 3500 membres. La plupart agissent avec une extrême violence (viols, assassinats, matériel de pédo-pornographie ...)

### Allemagne

Le mouvement s'est développé après la chute du mur de Berlin.

Les experts allemands évoquent le nombre de 5.000 à 20.000 adeptes

Les pouvoirs publics ont peu de moyens pour lutter contre ce phénomène, le satanisme n'étant pas interdit en tant que tel<sup>10</sup>. Plusieurs meurtres et sacrifices humains sont rapportés par la presse de quartier, ou des rapports de police de 1995 à 2005.

---

<sup>7</sup> Très en vogue actuellement, avec les best sellers de Stephenie Meyer et de leur adaptation à l'écran « Twilight ».

<sup>8</sup> On peut mentionner [www.annuaire-gothique.com](http://www.annuaire-gothique.com)

<sup>9</sup> Inscriptions anti-chrétiennes, croix retournées, allusions à Satan

<sup>10</sup> Article 4 de la loi assurant la neutralité de l'Etat vis-à-vis de tout type de croyance

Les autorités reconnaissent un lien évident avec les mouvements néo-nazis.

### Espagne

On compte une centaine de groupes essentiellement implantés dans la région de Levant, et 2500 adeptes. Les groupes les plus connus sont:

- les Amis de Lucifer,
- la Communauté du Grand Aigle,
- les Sœurs du Halo de Belzébuth,
- l'Église de Satan.

Les autorités espagnoles ont constaté, ces dernières années, un trafic d'hosties qui sont revendues entre 80 et 500 euros et utilisées dans les rituels de messes noires.

### Russie

On comptabilise une trentaine de groupuscules avec environ 2000 adeptes. Ils s'en prennent notamment aux lieux de culte orthodoxes.

### Suisse

Le satanisme ne constitue pas un phénomène majeur mais relève d'actes isolés comme l'incendie en 2004 d'une église à Aarau.

### Autriche

On constate l'influence importante de la musique *black metal*. Un autre phénomène proche du satanisme a fait son apparition : le vampirisme.

### Ailleurs en Europe

Dans les autres pays d'Europe interrogés, le phénomène est marginal. Il n'en demeure pas moins qu'il est bien installé et nécessite de la part des pouvoirs publics une attention particulière. Il touche essentiellement les jeunes, notamment par l'utilisation de l'internet.

## Déviations sectaires des pratiques psychothérapeutiques

Jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle les problèmes psychiques (folie, souffrance, comportements déviants) ont été traités par la religion. À la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle apparaît la psychanalyse (introduction de l'inconscient dans le soin psychique). À partir des années 1980, un nouveau venu s'est ajouté au médecin, au psychiatre ou au psychanalyste : le psychothérapeute.

Ce dernier a eu très rapidement du succès auprès d'une population recherchant un suivi non institutionnel. Cette nouvelle branche des soins a coïncidé avec les difficultés rencontrées par notre société contemporaine (crise de la famille, stress au travail, chômage, crise économique).

On constate un élargissement des pratiques proposées qui seraient entre 200 et 400 à l'heure actuelle, parmi lesquelles certaines inquiètent les pouvoirs publics. Il faut signaler que la mouvance sectaire investit largement le champ de la santé.

### Une augmentation de la demande :

Une enquête de la Fédération Française de Psychothérapie, au début des années 2000, a révélé qu'en France 3 millions de personnes avaient suivi ou suivaient une psychothérapie<sup>11</sup>; ce nombre augmentant du fait des conditions de vie actuelle.

Les deux tiers des usagers sont des femmes.

Depuis deux ans, le médecin du travail peut prescrire des soins financés en partie par l'employeur<sup>12</sup>. Cette innovation n'est pas du goût de l'ordre des médecins qui craint le non respect du secret médical.

*Ci-dessous, la liste des activités reconnues par la Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse (FF2P) ne peut que nous alerter [NDLR]*

---

<sup>11</sup> Compte tenu de la progression de l'offre, on estime à 12 millions les personnes touchées par des pratiques psychothérapeutiques.

<sup>12</sup> Ticket psy sur le modèle du ticket restaurant

Quelques thérapies parmi les 38 reconnues par la FF2P :

- Art thérapie,
- danse thérapie,
- intégration neuro-émotionnelle par les mouvements oculaires,
- Gestalt thérapie,
- massage psychothérapeutique,
- psychogénéalogie,
- rêve éveillé,
- sexothérapie,
- sophrothérapie,
- thérapie familiale analytique,
- thérapie primale.



De leur côté, les organismes de soin alternatif reconnaissent 138 catégories de soins dont :

- Analyse bioénergétique,
- aromathérapie,
- astrologie,
- ayurvéda,
- biologie totale et déprogrammation biologique,
- constellations familiales,
- jeûne,
- kinésiologie,
- médecine anti-âge,
- numérologie,
- reiki,
- tarot psychologique,
- thérapie par le souffle.

Psychothérapie et emprise sectaire :

La Miviludes a particulièrement été alertée par deux types de déviances sectaires : la méthode Hamer et les faux souvenirs induits.

### 1. la nouvelle médecine germanique :

Fondée par le docteur Ryke Geerd Hamer qui, à la suite d'un drame personnel, a développé l'idée que la maladie était une conséquence de conflits psychologiques, en particulier les cancers. Pour lui, la guérison intervient lorsque l'on a décrypté les conflits<sup>13</sup>. En dépit de condamnations pour exercice illégal de la médecine, escroquerie, ou non assistance à personne en danger, un réseau important de psychothérapeutes utilisant la méthode Hamer s'est mis en place.

### 2. La mémoire retrouvée ou les souvenirs induits :

Les associations de défense des victimes dénoncent une technique intrusive dont le diagnostic porte presque systématiquement sur des maltraitements ou agressions sexuelles commises sur le patient pendant son enfance<sup>14</sup>. Les procédures judiciaires qui s'ensuivent sont terribles pour les accusés comme pour les « victimes » : Deux parents, après leur mise en cause dans des accusations d'abus sexuels, se suicident. Les accusateurs développent également des pathologies graves (hospitalisation en établissement psychiatrique) ou font des tentatives de suicide.

Les pouvoirs publics reconnaissent qu'ils sont dépassés par le développement très rapide des psychothérapies. Aussi la mission suggère plusieurs recommandations dont le recensement de toutes les offres à risque et de leur contenu, ainsi que la formation des professionnels, notamment dans le domaine juridique ou le renforcement des sanctions.

Le Ministère de la santé juge nécessaire de faire un rapprochement entre les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (PNCAPT) et les dérives sectaires dans le domaine de la santé. Le risque est préoccupant lorsque ces pratiques dissuadent de recourir à la médecine traditionnelle dans le cas de pathologies graves.

---

<sup>13</sup> Le patient doit mobiliser ses capacités d'auto-guérison ; La maladie n'étant que la réaction de défense du corps face à un événement non résolu, il suffira de décrypter cet événement pour guérir. Il n'est donc pas utile de faire appel à la médecine traditionnelle

<sup>14</sup> Il peut s'agir également de faux souvenirs de vies antérieures ou d'enlèvements par des extra-terrestres. (cf <http://pages.globetrotter.net/mlebank/msd/fauxsouvenirs1.html>)

## Coordination sur le territoire français

La circulaire du ministre de l'Intérieur du 25 février 2008 demandait aux préfets de réunir une fois par trimestre un groupe de travail<sup>15</sup>

Une vingtaine de départements ont ainsi procédé en 2008 à un examen de la situation locale en organisant une ou plusieurs réunions (voir tableau ci-dessous).

|                |           |                 |                 |
|----------------|-----------|-----------------|-----------------|
| Pas de Calais  | Loiret    | Savoie          | Alpes-Maritimes |
| Nord           | Vendée    | Gers            | Haute-Corse     |
| Ardennes       | Nièvre    | Hautes-Pyrénées | Corse-du-Sud    |
| Eure           | Côte d'Or | Gard            | Guadeloupe      |
| Seine-et-Marne | Isère     | Hérault         |                 |

## Conclusions

Le présent rapport n'apporte pas réellement d'éléments nouveaux si ce n'est la croissance importante des groupes à caractère sectaire qui, selon la Miviludes, seraient passés de 200 à 600 en l'espace de 15 ans. De nombreux mouvements ont en effet profité du marché florissant du bien-être et du développement personnel.

On peut cependant reconnaître l'implication plus « visible » de la Mission sur le terrain et dans les instances internationales, ainsi qu'un souci de plus d'efficacité<sup>16</sup> comme on peut le noter dans les 12 préconisations qu'elle a communiquées au Premier ministre au second semestre 2008.

– **Préconisation 1 :** doter la Miviludes d'une dimension décisionnelle et opérationnelle dans un nouveau cadre législatif.

– **Préconisation 2 :** diffuser un guide juridique de la « Lutte contre les dérives sectaires à l'attention des magistrats ».

<sup>15</sup> Le conseil départemental de prévention de la délinquance, de l'aide aux victimes, de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes

<sup>16</sup> La Miviludes ne dispose d'aucun pouvoir d'enquête. A réception de témoignages ou de plaintes, et après un premier travail de regroupement et d'examen de leur fiabilité, elle les porte à la connaissance des autorités compétentes; il ne lui appartient pas d'établir la réalité des faits qui lui sont dénoncés.

- **Préconisation 3 :** intégrer un module sur les « dérives sectaires » dans l’enseignement de la psychiatrie légale.
  
- **Préconisation 4 :** créer au sein des pôles d’instruction économiques et financiers une spécialisation dans le domaine des flux litigieux d’origine sectaire.
  
- **Préconisation 5 :** instituer des « GIR-dérives sectaires » dans chaque département.
  
- **Préconisation 6 :** spécialiser deux juges aux affaires familiales par tribunal de grande instance pour les contentieux familiaux s’inscrivant dans un contexte sectaire et pouvant s’appuyer sur des enquêteurs sociaux spécifiquement formés.
  
- **Préconisation 7 :** réactualiser l’enquête de 2003 pour connaître le nombre précis de signalements de mineurs touchés par le phénomène sectaire.
  
- **Préconisation 8 :** instituer au sein de chacune des neuf directions régionales de la protection judiciaire de la jeunesse un correspondant-dérives sectaires.
  
- **Préconisation 9 :** fixer le point de départ de la prescription de l’action publique à compter de la majorité de la victime.
  
- **Préconisation 10 :** instituer une formation initiale des auditeurs de justice et développer la formation continue des magistrats notamment en direction des « correspondants-dérives sectaires ».
  
- **Préconisation 11 :** créer au sein de chaque conseil départemental de prévention de la délinquance un groupe de travail consacré spécifiquement aux dérives sectaires, auquel se joindraient les associations qualifiées, conformément aux perspectives tracées par la circulaire du Premier ministre en date du 27 mars 2007.



- **Préconisation 12 :** favoriser la création d'un observatoire européen sur les dérives sectaires et l'harmonisation des jurisprudences des États membres.

La mise en œuvre de ces préconisations ne repose certes pas exclusivement sur la Miviludes, mais sa position éminente lui donne bien des avantages pour la faire progresser, et elle entend s'y attacher en 2009.

## Procès de la Scientologie

Depuis le lundi 25 mai 2009, le Tribunal correctionnel de Paris juge sept adeptes de l'Église de Scientologie pour « escroquerie en bande organisée », ainsi qu'« exercice illégal de la pharmacie ». Deux personnes morales sont également jugées : L'Association spirituelle de l'église de scientologie-Celebrity center et la librairie SEL (Scientologie espace liberté)

Cette décision est sans précédent en France pour ce groupement d'origine américaine reconnu comme religion aux Etats-Unis et en Espagne notamment, mais combattu comme une secte dans d'autres pays, comme l'Allemagne. Elle risque la dissolution.

Plusieurs dirigeants de la Scientologie avaient déjà été condamnés à titre personnel pour escroquerie en 1997 à Lyon, et en 1999 à Marseille. Une précédente enquête pour escroquerie avait également été engagée à Paris dans les années 80 mais avait tourné court en raison de la disparition inexplicquée au palais de justice des dossiers de l'enquête.

Au cours de ce procès, la question n'est pas de définir si la Scientologie est bien une secte, mais d'examiner les méthodes qu'elle utilise.

Progresser ... se purifier ... voilà ce que propose la Dianétique. En fait Aude-Claire Malton, qui a comparu à la barre lors de ce procès, a fait une autre expérience de mai à septembre 1998. En quatre mois, cette femme de 43 ans aura perdu près de 30.000



euros en cours de communication, saunas, vitamines ou achat de matériel, tel l'électromètre.

Comme d'autres personnes escroquées par la Scientologie, alors qu'elle traversait une période difficile de sa vie, son parcours croise des scientologues qui lui font remplir un questionnaire et diagnostiquent son besoin d'une « purification ».

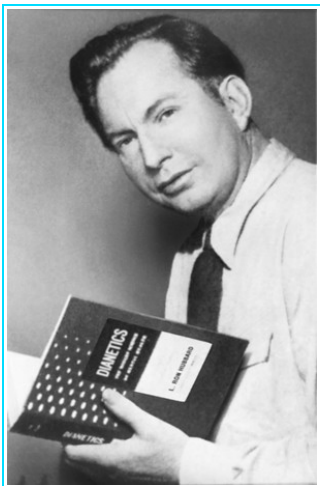
Essayons de définir ce qu'est la Scientologie qui porte également le titre d' « Église » de Scientologie sans pour autant être déclarée en association culturelle.

## Qu'est-ce que la Scientologie ?

Littéralement « science de la science », la Scientologie est-elle science ou religion ?

Créée en 1950 par L. Ron Hubbard, la Scientologie est considérée différemment selon le pays.

La première église de Scientologie a été établie dans le New Jersey en 1953. Selon son créateur, décédé en 1986, la Scientologie propose un ensemble de croyances et de pratiques relatives à la nature de l'homme et de sa place dans l'univers. La méthode première promulguée par la Scientologie est la "dianétique", qui selon Ron Hubbard correspond à une approche scientifique et rationnelle de la psychologie. Ce dernier estime avoir identifié la source des maladies psychosomatiques et de ce fait condamne le recours à la psychiatrie.



Certains de ses anciens adeptes dénoncent la ruine et les dettes dans lesquelles la Scientologie les a entraînés. En effet, pour progresser et s'épanouir selon les méthodes de l'organisation, il est impératif d'acheter les livres et autres méthodes dispensées par Ron Hubbard :

Les personnes qui souhaitent "découvrir leur chemin intérieur" sont d'abord invitées à acheter le livre-référence de la Scientologie, "La Source de l'énergie vitale", facturé environ 200 euros; puis à acheter l'intégrale des écrits du fondateur Ron Hubbard (18 volumes et 14 CD) pour quelque 3.200

euros. Enfin, en fonction des besoins, divers instruments, médicaments, et cours sur la dianétique.

Selon Arnaud Palisson, auteur de "La face cachée de l'Église de Scientologie", les scientologues doivent déboursier entre 45.000 et 76.000 euros s'ils veulent accéder à l'état suprême de "Clair".

Au sein de l'organisation, les comptes sont faits régulièrement. Les vendeurs ont eux-mêmes des comptes à rendre sur leurs recettes : Enchaîner les mauvais chiffres peut conduire à l'exclusion.

Selon le journaliste Gilles Tanguy, auteur d'une enquête dans *Capital* sur la Scientologie, les recettes de la seule branche française atteindraient chaque année 10 millions d'euros.

## Fonctionnement

L'Église de Scientologie est très hiérarchisée et ses membres sont régis par une discipline très stricte. Le siège central se trouve aux États-Unis, sur Hollywood Boulevard, à Los Angeles. Chaque église locale est dirigée par son propre conseil, tout en étant en étroite relation avec l'Église-Mère. Plusieurs églises de différents pays constituent une Église continentale, toutes les Églises continentales étant soumises au siège américain. L'Église de France fait ainsi partie de l'Église continentale dont le siège est à Copenhague.

Tous les membres sont regroupés dans l'Association Internationale des Scientologues dont le secrétariat est dans le Sussex anglais. L'Église connaît deux types de membres, les membres temporaires et les membres à vie.

Les ministres du culte, hommes ou femmes, sont groupés en Conseil pastoral qui exerce un contrôle sur les membres.

Pour enrichir son réseau de fidèles, l'Église de Scientologie se fait connaître essentiellement par des annonces dans la presse et par l'accrochage dans les rues, notamment avec le « Test de personnalité » distribué massivement. Il propose de répondre à 200 questions. Il est gratuit, mais les personnes contactées sont invitées à continuer leur réflexion par des cours payants.

Ensuite, la formation des adeptes se fait avec des entretiens, livres ou cours facturés au prix fort et conduit certains à s'endetter ou à recruter de nouveaux adeptes pour cette structure pyramidale.

## Quelques chiffres

La Scientologie revendique "douze millions de membres et 6.000 églises" dans 125 pays, dont plusieurs milliers en France avec une dizaine de structures régionales, en Anjou, en Auvergne et en Ile-de-France notamment.

Actuellement, la Scientologie compte en France 300 membres à plein temps. Ils conseillent entre 40.000 et 50.000 personnes par an. Parmi eux, entre 2.000 et 4.000 personnes peuvent être considérées comme membres, et ceci dans les cinq églises d'Angers, de Clermont-Ferrand, de Lyon, de Paris et de Saint-Étienne et dans les neuf missions de Bordeaux, Brunoy, Gentilly, Marseille, Montpellier, Mulhouse, Vence, Reims et Toulouse.

La Scientologie règne par ailleurs sur une nébuleuse d'associations de défense des droits de l'homme ou des victimes de catastrophes, de réinsertion de toxicomanes, de lutte contre l'exclusion ou de cours de soutien scolaire.

L'Afrique-du-Sud, le Venezuela, le Japon, les Philippines, le Canada, suivis par la Croatie, la Slovénie ou la Hongrie, lui ont donné le statut de communauté religieuse.

## Associations vitrines de la Scientologie

### Méthode Aimé Venel Internationale

*Depuis toujours, je voulais apprendre le dessin et la peinture. Chez les commerçants de mon quartier, une affiche proposait des "cours de dessin, art, peinture - Méthode Aimé Venel Internationale - Paris Zurich". (la M.A.V.I.)*

*J'ai contacté la responsable, versé des arrhes et commencé les cours. Au bout de six mois, le professeur m'a emmenée visiter une exposition à l'Eglise de scientologie, à Paris. Là, on m'a proposé un stage intitulé "Comment surmonter les hauts et les bas". Le stage ne coûtait que 500 FF. Je me suis inscrite.*

*Puis ils m'ont proposé un cours pour "progresser davantage". Le prix: 18'000 FF. Cette fois, j'ai refusé. C'était trop cher. Pendant un mois ils m'ont appelée chez moi pour essayer de me convaincre. Mon mari excédé, les a menacés d'alerter la presse. Entre-temps, nous avons appris, grâce aux médias, ce qu'était réellement l'Église de scientologie.*

Colette, 30 ans, professeur de peinture sur soie.<sup>17</sup>

## **Narconon**

Un colloque organisé par l'association «Ose la science», deux jours durant, sur le thème «Jeunes, sciences et dépendances», réunissait à Namur quelque trois cents rhétoriciens. Au menu, beaucoup d'interrogations, de questionnements, de discussions, mais aussi des rencontres avec des «spécialistes» : une ex-droguée, un animateur d'un centre pour toxicomanes, une pharmacienne, un policier, etc.

Là où le bât blesse, c'est lorsqu'on découvre que l'ex-toxicomane venue témoigner de son parcours est une adepte de l'Église de Scientologie, et qu'elle ne se prive pas d'en faire la publicité, de manière déguisée, par le biais de la distribution de prospectus émanant de l'asbl (association sans but lucratif) Narconon. (*Résistances - Belgique - janvier 2004*)

## **Ecole du Rythme**

Christine, jeune fille de 22 ans, a fait des études de musique sérieuses aux Conservatoires de Grenoble et de Lyon. La voici travaillant à Paris. Un jour, lors d'une promenade, elle remarque une école de musique. Intéressée par tout ce qui touche à la musique, Christine se laisse accrocher par Anne qui pratique le racolage sur la place publique. Il s'agit de l'ECOLE DU RYTHME, préconisant des méthodes nouvelles d'enseignement ... la méthode est sans égale, sûre... C'est une S.A.R.L (société à responsabilité limitée) dont les membres appartiennent à une école philosophique et dont le fondateur est un certain Ron Hubbard, philosophe américain". Une école située 22, Rue du Pot du Fer, 75005 Paris. Christine y sera embauchée comme professeur de piano avec un contrat de 2 ans et demi où elle sera exploitée pour salaire dérisoire. (*ADFI-1986*).

## **CCHR (en France CDDH)**

Comité de Défense des Droits de l'Homme; ce comité est coordonné par OSA-services secrets. C'est probablement le plus ancien des fronts scientologues s'occupant de réformes sociales. Il n'annonce pas directement son affiliation à la secte, mais elle n'est pas niée.

Son but ? Exposer les crimes de psychiatrie

---

<sup>17</sup> document « Femme Actuelle »

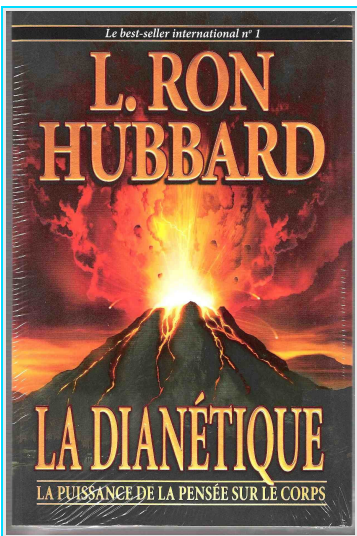
## WiSE

Il existe quantité d'autres groupes commerciaux disant qu'ils se servent des technologies de management d'Hubbard; ils sont en général membres de WISE (Institut Mondial des Entreprises Scientologues) et ont une licence du RTC (Religius Technology Center) pour pouvoir utiliser le nom et les matériaux d'Hubbard.

## La bible des scientologues

La Bible des scientologues a pour nom : *La Dianétique, science moderne de la santé mentale*. Écrit par Ron Hubbard, ce livre explique qu'en «libérant l'esprit de ses aberrations<sup>18</sup>», on peut guérir toutes les maladies.

Thérapie dérivée de la psychanalyse et inventée par Ron Hubbard. Ce traitement est considéré par les professionnels de la santé mentale comme une absurdité.



*«Le clarifié ne s'enrhume jamais. Blessé, ses plaies guérissent plus vite. Son acuité visuelle est supérieure, son quotient intellectuel nettement plus élevé.»*

Pour y parvenir, les adeptes doivent suivre des auditions, à l'aide d'un électromètre promu détecteur de mensonge, au cours desquelles ils sont amenés à se confesser. Autant d'informations personnelles et sensibles qui pourront par la suite se retourner contre eux et servir d'arme de chantage ...

*P. de Bernard*

<sup>18</sup> Comportement irrationnel provoqué par un engramme (Souvenir traumatique enfoui suite à un moment de douleur et d'inconscience)

## Abonnez-vous, réabonnez-vous à la Route Droite

Bulletin chrétien trimestriel d'information sur les mouvements sectaires et les déviations doctrinales. Abonnement 1 an (4 numéros)



- Normal: 8 €  
 De soutien : 15 €

- Souscrit ou  
 renouvelle son abonnement

Nom / Prénom  
Adresse

Ci-joint, le versement de . . . € par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de Jacques Lemaire et adressé à Gérard Dagon – 46 rue de Verdun – 57175 Gandrange – France,

ou par virement CCP à l'ordre de Jacques LEMAIRE avec la mention « pour la Route Droite »  
CCP n° 11 514 26V Lille

Date

Signature

« Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Seule La Route Droite est destinataire de ces informations »

## Responsables régionaux

|  |   |
|--|---|
| <p><b>France-région Alsace</b><br/> <b>Robert Schroeder</b>, 23 Place de l'Esplanade, F-67000 Strasbourg<br/> <b>Tél. +33 (0) 388 61 12 66</b><br/> robert.schroeder@vigi-sectes.org</p>             | <p><b>France- autres régions</b><br/> Gérard Dagon, 46 rue de Verdun<br/> F-57175 Gandrange<br/> Tél. +33 (0) 387 58 27 05</p>  |
| <p><b>France-région Bretagne</b><br/> <b>Frank Van Muylem</b>, 4 allée des Rosiers, F-35120 Baguer-Morvan<br/> Tél. +33 (0) 299 48 15 21</p>   | <p><b>Webmestre</b><br/> <b>Eric Podico</b><br/> admin@vigi-sectes.org</p>  |
| <p><b>France-région Aquitaine</b><br/> <b>Patrice Garriga</b>, Villa Etcharena, quartier Plaza, F-64120 Luxe-Sumberraute<br/> Tél. +33 (0) 547 73 50 30<br/> patrice.garriga@vigi-sectes.org</p>     | <p><b>Canada</b><br/> <b>Michel Martin</b><br/> 209 Harvey, Gramby J2H 2K9 – Québec<br/> michel.martin@vigi-sectes.org</p>  |
| <p><b>France-région Provence/Côte d'Azur</b><br/> <b>Pierre Oddon</b>, rue Marie-Curie F-07000 Saint-Julien-en-Saint-Alban<br/> Tél. +33 (0) 963 29 57 59<br/> pierre.oddon@vigi-sectes.org</p>      | <p><b>Suisse</b><br/> <b>Cédric Schwab</b>, chemin de Boissonnet 32 CH-1010 Lausanne<br/> Tél. +41 (0) 21 652 19 11<br/> cedric.schwab@vigi-sectes.org</p>  |
| <p><b>France-région Limousin/Auvergne</b><br/> <b>Patrick de Bernard</b><br/> 139 allée de l'Espérance F-46400 Saint-Céré<br/> Tél. +33 (0) 565 38 01 97<br/> patrick.de.bernard@vigi-sectes.org</p> | <p><b>France-région Rhône-Alpes</b><br/> <b>Jean-Paul Remp</b><br/> Les Sérénides, 105 Ch. du Grand Revoyet F-69600 Oullins<br/> Tél. +33 (0) 478 86 00 69<br/> Fax. +33 (0) 472 39 15 22<br/> jean-paul.remp@vigi-sectes.org</p> |
| <p><b>Belgique</b><br/> <b>Jacques Lemaire</b><br/> 100 rue des Déportés, B-6180 Courcelles<br/> Tél. +32 (0) 71 45 56 23<br/> Jacques.lemaire@vigi-sectes.org</p>                                   | <p><b>Japon</b><br/> <b>Pascal Zivi</b>, Nishi oka 3jo13 Chome 5-5, Sapporo-shi Toyohira-ku, Hokkaido – Japon<br/> pascal.zivi@vigi-sectes.org</p>  |
| <p><b>Allemagne</b><br/> Lothar Gassmann<br/> 39 Am Waldsaum, D-75175 Pforzheim<br/> lothar.gassmann@vigi-sectes.org</p>   | <p><b>Afrique</b><br/> <b>Bitang a Bambaie Stephen Geraldin</b><br/> BP 12252 – Douala – Cameroun<br/> bbsg@vigi-sectes.org</p>   |